

Le droit de partir en vacances est toujours une idée neuve

5,2 % d'inflation, du jamais vu depuis septembre 1985 ! Cette forte inflation pèse depuis plusieurs mois sur les ménages, contraignant une grande partie de la population à se serrer la ceinture dans leur quotidien. L'augmentation des prix de l'essence, l'explosion des prix de l'alimentation ainsi que l'augmentation des prix de l'énergie deviennent impossibles à vivre au quotidien pour des millions de citoyens-nés.

Bien que cette situation soit présentée comme soi-disant inéluctable par le patronat et le gouvernement, les salarié-es se mobilisent massivement dans les entreprises afin d'obtenir des augmentations de salaires.

Il est inacceptable qu'un-e travailleur-se ne puisse subvenir à ses besoins élémentaires

La majorité des salarié-es sont contraintes de faire des choix, en raison de l'absence de moyens financiers, ce qui les conduit trop souvent à sacrifier leurs vacances. De plus, beaucoup ignorent et très peu utilisent un acquis social sur le droit aux vacances, à savoir le « bon de transport annuel SNCF » de l'employeur.

Le droit au repos, et d'une manière plus large le droit aux vacances, constitue pourtant un droit fondamental. Cela découle d'une part des Conventions 101 et 132 sur les congés payés de l'Organisation internationale du travail, et d'autre part de la loi de 1998 dite contre les exclusions, qui les consacre ainsi dans son article 140 : *« L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. »*

Le droit aux vacances, c'est avoir la possibilité de

partir comme tout le monde au moins une fois par an en vacances, en famille ou pour les enfants en colonie de vacances. Ce droit a été reconnu, en 1998, comme droit fondamental dans la loi de lutte contre les exclusions. Ne pouvoir y accéder, c'est creuser des inégalités.

Un-e Français-e sur deux ne part pas en vacances, ce qui est aussi le cas pour un-e enfant sur trois. Au total, plus de 22 millions de personnes ne peuvent toujours pas exercer ce droit, sachant que pour 65 % des Françaises concerné-es la privation de vacances est liée à des contraintes financières.

Pour la CGT, le droit aux vacances pour tou-te-s est un droit intergénérationnel répondant à l'ensemble des besoins des salarié-es et de leurs familles. Notre conception d'un tourisme social s'adresse à tous, à l'ouvrière et l'ouvrier, à l'employé-e, aux techniciennes et techniciens, aux ingénieures, aux cadres.

La notion de projet de vacances intègre tous les ingrédients de l'éducation populaire : le sport, la culture, les spectacles vivants professionnels, musique, théâtres, danses, le livre et la lecture, mais aussi la découverte des régions et des populations dans le respect le plus total avec la découverte de leur travail, de la gastronomie, des loisirs sont des éléments indispensables à la réalisation du droit aux vacances.

Cet été personne ne doit être laissé sur le bord de la route des vacances

Ensemble, exigeons des augmentations de salaires et des pensions nous permettant de partir en vacances.

Ensemble, exigeons des moyens pour nos CSE afin d'aider au départ en vacances : il est indispensable que la subvention des activités sociales des CSE soit égale à 3 % de la masse salariale brute !

Ensemble, faisons respecter notre droit aux vacances !



Syndiquez-vous sur cgt.fr

